

donc que l'on encourage la consommation de la houille ou du moins qu'on la maintienne au niveau actuel afin que l'exploitation des houillères de l'île Vancouver et des autres charbonnages de la province se continue au lieu d'envoyer nos deniers aux Etats-Unis.

L'hon. M. BENNETT: Je répondrai à mon honorable ami qu'il serait inconvenant de nous ingérer dans l'administration des affaires des chemins de fer nationaux du Canada. D'autre part, j'ajouterai que nous tentons tous les efforts,—et nous continuerons à le faire afin que nos chemins de fer utilisent le charbon canadien. Dans cet ordre d'idées, un plan visant à faire utiliser la houille canadienne par nos chemins de fer à venir jusqu'à Fort-William, à l'est, m'a été soumis lors de mon passage dans l'Ouest; ce plan a captivé l'attention des intéressés qui doivent me faire parvenir un rapport. Toutes les mesures que nous soumettrons prochainement à l'assentiment du Parlement tendront à encourager l'utilisation des marchandises de fabrication canadienne.

M. BEAUBIEN: Je tiens à le faire savoir au premier ministre, à une réunion publique tenue dans le comté de Provencher, le candidat conservateur déclara que si M. Bennett était porté au pouvoir la grande route nationale traverserait la ville de Vita. Ayant été élu et le candidat de M. Bennett n'étant pas ici je me crois tenu d'en informer le premier ministre afin que, le jour où l'on fera le tracé de la route, il n'oublie pas cette ville.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami me permettra-t-il une question ou deux au sujet de certaines catégories de gens qui semblent jusqu'à présent ou avoir été oubliés ou, du moins, ne pas avoir été mentionnés? La plupart du temps il a été question de venir en aide à ceux qui, lorsqu'ils travaillent, sont employés à des travaux de construction. Cela va sans dire, on compte des chômeurs dans divers métiers et dans plusieurs domaines. J'ai ici le rapport du Conseil canadien du service de placement pour la période écoulée entre avril et juin 1930; ce rapport donne la liste des travailleurs en emploi et des chômeurs dans les différentes industries. En premier lieu, sur la liste des emplois se trouvent ceux qui se rangent sous la rubrique de manufactures. Mon honorable ami peut-il nous dire si une partie de ces fonds servira à procurer du travail à ceux qui malheureusement se trouveront sans emploi dans nos établissements industriels?

L'hon. M. BENNETT: Je me suis appliqué, monsieur le président, à préciser au comité que cette mesure et la mesure qui vise le [M. Reid.]

dumping devront être tenues pour un effort en vue d'apporter une solution à ce problème du chômage. Quant aux travailleurs industriels en inactivité à ce moment, nous chercherons à leur assurer du travail en faisant en sorte que les Canadiens puissent consommer les produits de nos propres établissements, et par ce moyen ces gens pourront retourner au travail. Toutefois, comme le dit mon très honorable ami, s'il s'en trouve qui seraient dans la malheureuse obligation de solliciter du secours, ce fonds devra alors être utilisé, par l'intermédiaire des provinces, à cette fin. En d'autres termes, on ne tient aucun compte de l'occupation antérieure de l'individu à qui la municipalité vient en aide. Si ce secours est accordé la municipalité contribue un tiers des frais, la province un tiers et le Dominion l'autre tiers.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela n'est pas de l'ouvrage; c'est une espèce d'assistance.

L'hon. M. BENNETT: C'est bien cela. Je croyais que mon très honorable ami parlait de secours.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si, dans le cas où la politique douanière de mon honorable ami aurait des conséquences autres que celles qu'il en attend et si le nombre des chômeurs devenait plus considérable qu'à l'heure actuelle, est-ce qu'une partie de ces vingt millions servira à faire vivre les travailleurs industriels qui auront le malheur de chômer, abstraction faite du secours qu'ils recevraient par l'intermédiaire des municipalités?

L'hon. M. BENNETT: Si je comprends le très honorable député il veut savoir si nous songeons à venir en aide aux industries manufacturières afin d'assurer du travail? En réalité c'est ce à quoi cela se résume, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas ce que j'ai à l'idée. Voici ce que je veux dire: Jusqu'à présent on a donné à entendre que les travailleurs auront du travail sur les grandes routes, à la construction de voies ferrées ou d'ouvrages publics. Mais il y a aussi un grand nombre de gens qui travaillent dans les usines; par exemple, dans les filatures ou autres établissements du genre, on emploie des femmes aussi bien que des hommes. Supposons que la filature de coton soit fermée pendant quelque temps et que ses ouvriers soient sans emploi; une partie de ces vingt millions servira-t-elle à procurer du travail à ces ouvriers plutôt qu'à les secourir?

L'hon. M. BENNETT: Si mon très honorable ami veut savoir si nous nous proposons